

———— compte-rendu ———— de réunion

Date de la réunion : 28.09.2007	Nb de pages : 3
Objet : Compte rendu sommaire du Conseil Municipal	

Etaient présents :

M. TERRIER, Mme KICIAK, MM. GUERBEUR, AMET, ALTWIES, CARRELLI, Mme HERNANDO, M. KAHRS, Mme VINCENT, MM. SCHILTZ, BEBING, Mme SENZANI, M. KEHL, Mle CARRELLI, MM. SIMONELLI, ARSLAN

Etaient absents excusés :

M. BASSO (qui a donné procuration de vote à M. KAHRS) - Mle HIRTZ (qui a donné procuration de vote à Mme KICIAK) - M. PONCELET (qui a donné procuration de vote à M. AMET) - Mme BURESTA (qui a donné procuration de vote à M. ALTWIES) - Mle CHAMBY (qui a donné procuration de vote à M. GUERBEUR) - M. CUERONI (qui a donné procuration de vote à M. ARSLAN) - Mme SCHUSTER (qui a donné procuration de vote à Mme HERNANDO)

Etaient absents sans excuses :

Néant

Secrétaire de séance :

M. BASSO

Au cours de sa séance du 28 septembre 2007, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard TERRIER, Maire, a pris les décisions suivantes, à l'unanimité :

- adapté et modifié les autorisations de programme, ainsi que les crédits de paiement inscrits dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements,
- approuvé la décision modificative n° 3 du Budget Primitif 2007,
- accordé sa garantie pour le remboursement de deux emprunts avec préfinancement d'un montant total de 2 031 340 Euros que la SA d'HLM LOGI EST se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destinés à financer une opération de construction de 20 logements collectifs locatifs PLUS dans la ZAC Val Maidaera,

- accordé sa garantie pour le remboursement de deux emprunts avec préfinancement d'un montant total de 2 872 796 Euros que la SA d'HLM LOGI EST se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destinés au financement d'une opération de construction de 24 logements individuels dans la ZAC Val Maidera,
- décidé de fixer les durées d'amortissement des immobilisations,
- décidé de fixer à 500 € T.T.C. le seuil en deçà duquel les biens de faible valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur une durée d'un an,
- précisé que le taux horaire de la main d'œuvre appliqué aux travaux effectués en régie est calculé sur la moyenne pondérée des rémunérations des agents des services techniques et espaces verts des catégories A, B et C, toutes primes et charges sociales incluses,
- autorisé le Maire à effectuer le versement d'une subvention de 1 140 € au profit de l'Association des Anciens Combattants et Militaires Français,
- fixé à 8,61 € le prix de vente du rouleau de 26 sacs pour déchets verts,
- décidé l'admission en non-valeur d'une créance pour un montant de 41,02 €,
- dans le cadre des travaux relatifs à la construction d'une école maternelle à Val Maidera, autorisé le Maire à signer l'avenant n°2 au marché n°06/14, lot n°1 « Gros œuvre », à intervenir avec l'Auxiliaire du bâtiment, l'avenant n°1 au marché n°06/15, lot n°2 « Enduits », à intervenir avec la Société « PFF Façades », l'avenant n°1 au marché n°06/20, lot n°7 « sanitaire – plomberie », à intervenir avec les « Etablissements Boffo », l'avenant n°1 au marché n°06/21, lot n°8 « Chauffage - ventilation », à intervenir avec la Société « Nass », l'avenant n°1 au marché n°06/22, lot n°9 « Electricité », à intervenir avec la Société « Ineo Enersys », l'avenant n°1 au marché n°06/23, lot n°10 « Plâtrerie – faux plafonds », à intervenir avec la Société « Leg », l'avenant n°1 au marché n°06/24, lot n°11 « Menuiseries intérieures bois », à intervenir avec la Société « Les compagnons du bois », l'avenant n°1 au marché n°06/26, lot n°13 « Carrelage - faïences », à intervenir avec la Société « Lesserteur », l'avenant n°1 au marché n°06/28, lot n°15 « Peinture », à intervenir avec la Société « EGP Lavigne », l'avenant n°1 au marché n°06/29, lot n°16 « Espaces verts », à intervenir avec la Société « Albert Keip », l'avenant n°2 au marché n°06/30, lot n°17 V.R.D, à intervenir avec la Société « LEONARD Jean-Marie »,
- autorisé le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n° 06/08 – Travaux de construction d'une école primaire rue Gabriel Pierné – Lot n°13 « Aménagement des abords » à intervenir avec la Société Stradest portant ainsi le montant du marché à 503 943,29 € H.T,
- autorisé le Marie à signer l'avenant n°1 au marché n° 06/11 – Travaux de réhabilitation des VRD du quartier Rue de Paris – Lot n°1 « Voirie assainissement » à intervenir avec la Société SCREG, ce qui porte le nouveau montant du marché à 441 725,15 € H.T,
- autorisé le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°06/55 – Prestations de nettoyage de la vitrerie du Centre Multi Accueil et des locaux périscolaires,

- autorisé le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage passée avec la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz dans le cadre de la rénovation du réseau d'eaux pluviales de la Ville,

- autorisé le Maire à signer l'avenant n°2 au marché n° 06/06 relatif aux travaux de rénovation du réseau d'eaux pluviales de la ville de Maizières-lès-Metz, à intervenir avec la Société Eurovia d'un montant de 42 131,50 € H.T,

- autorisé le Maire à signer le protocole d'accord établi par Maître KOCH entre M. et Mme SUJECKI, M. et Mme PORTIER et M. SCHOENHERR relatif à la cession des parcelles communales cadastrées Section C n° 867/62 d'une contenance de 32 m² et n° 868/62 d'une contenance de 77 m² et à vendre les parcelles précitées,

- autorisé le Maire à céder l'immeuble sis 1, Impasse du Moulin cadastré Section 2 n° 143 à M. et Mme STEFANELLI, à signer tous les documents nécessaires à cette transaction et précisé qu'une clause sera inscrite à l'acte de vente relative à l'engagement des acquéreurs à maintenir, leur vie durant, les époux FRITZ dans la maison qu'ils occupent,

- autorisé le Maire à signer la convention à intervenir avec ID'EES Intérim proposant une collaboration d'aide et de soutien aux demandeurs d'emploi de longue durée et aux bénéficiaires des minimas sociaux qui prendra effet au 1^{er} octobre 2007,

- autorisé le Maire à signer la demande de subvention relative au chantier d'insertion financé par le Conseil Général et la Direction Départementale du Travail et de la Formation Professionnelle devant démarrer le 1^{er} janvier 2008 pour une année complète,

- autorisé le Maire à signer la convention portant sur le reliquat de l'année 2006, c'est-à-dire du 1^{er} novembre au 31 décembre 2006, de la convention de tutorat technique entre la Commune et le Conseil Général de la Moselle pour l'année 2006,

- décidé d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'entretien du presbytère de Maizières-lès-Metz, sollicité de Monsieur le Préfet sa création et adopté les statuts annexés à la présente,

- décidé de verser à la Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes des Vallées de la Moselle et de l'Orne une participation de 21 198.00 € au titre de l'exercice 2007, autorisé le Maire à signer la convention correspondante et désigné M. Roger AMET, Adjoint au Maire, pour représenter la commune dans les instances de la Mission Locale.

MAIZIERES-LES-METZ, le 1^{er} octobre 2007

Gérard TERRIER

Maire